

# Stratégie du secteur privé

---

Ce document résume la politique telle qu'adoptée par le Conseil dans la décision B.32/06, paragraphe (d). La politique a été envoyée au Conseil pour examen à B.32 dans le document FVC/B.32/06 intitulé « Examen des modalités initiales relatives au Mécanisme du secteur privé et à la stratégie du secteur privé ».

Toutes les décisions et tous les documents adoptés à B.32 se trouvent dans le document FVC/B.32/15 intitulé « Décisions du Conseil - trente-deuxième réunion du Conseil, 16-19 mai 2022 ».



**GREEN  
CLIMATE  
FUND**

1. Conformément à l'Instrument directeur (par. 3) et à la décision B.04/08, qui a décidé que le Mécanisme du secteur privé (MSP) éliminera les obstacles à l'investissement du secteur privé dans les activités d'adaptation et d'atténuation, l'objectif de la stratégie du secteur privé du FVC est de catalyser le financement climatique privé d'une manière pleinement alignée sur une approche axée sur les pays pour répondre aux besoins des pays en développement et aux objectifs de l'USP. Cet objectif fera progresser les objectifs de l'Accord de Paris et répond à la recommandation de l'Unité d'évaluation indépendante de positionner le FVC comme un fonds à haut risque qui cherche à catalyser l'investissement dans des projets transformateurs d'adaptation et d'atténuation.<sup>1</sup>
2. Depuis sa création, le portefeuille du secteur privé du FVC a investi 3 418,6 millions de dollars US dans les ressources du FVC et a mobilisé 11 126,8 millions de dollars US supplémentaires en cofinancement. Une grande partie du portefeuille du secteur privé du FVC dans sa phase de montée en puissance était orientée vers l'atténuation du changement climatique, en particulier les projets d'énergie renouvelable et financée par la dette senior. Cependant, au cours des 12 derniers mois, la tendance à l'adaptation et à l'utilisation d'autres instruments financiers est un signe rassurant quant à ce que cette stratégie pourrait aider à réaliser.
3. L'expérience précoce du FVC dans le secteur privé ainsi que les contributions des partenaires, y compris les entités à accès direct (EAD), démontrent un énorme appétit pour l'action climatique au-delà de l'atténuation, y compris dans l'innovation locale, les infrastructures résilientes, les approches écosystémiques et les nouvelles classes d'actifs. Le modèle commercial unique du FVC, axé sur le pays et le modèle de partenariat, le positionne bien pour aider à accroître la capacité des marchés de capitaux nationaux, des institutions financières locales et des entreprises, y compris les MPME, à attirer des financements à grande échelle pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
4. La stratégie du secteur privé du FVC est conforme à sa pratique de travail visant à éliminer les obstacles à l'augmentation du financement climatique privé et conformément à l'USP (para. 22), la stratégie du secteur privé adopte une approche à quatre volets, comme indiqué aux paragraphes 6 à 18 ci-dessous, chaque volet étant spécifiquement conçu pour surmonter l'un des quatre groupes d'obstacles identifiés.
5. L'approche est fondée sur le respect des priorités énoncées dans l'Instrument directeur et les politiques du Conseil, notamment en termes d'équilibre thématique et géographique ; donner la priorité aux pays en développement dans le cadre de la CCNUCC qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, y compris les PMA, les PEID et les États africains ; accorder une attention particulière aux activités d'adaptation ; promouvoir la participation des acteurs locaux du secteur privé dans les pays en développement, y compris les petites et moyennes entreprises et les intermédiaires financiers locaux ; et débloquer des financements privés à grande échelle, y compris auprès d'investisseurs institutionnels. Conformément à la décision B.04/08, le FVC cherche des solutions efficaces pour développer les marchés climatiques sans créer de distorsions du marché ni évincer les capitaux privés. Veiller à ce que la mise en œuvre des politiques du FVC liées aux peuples autochtones, au genre et aux sauvegardes sociales et environnementales soit également intégrée à l'approche d'investissement du FVC.
6. Les quatre volets de la stratégie du secteur privé sont examinés ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Unité d'évaluation indépendante. 2021. *Évaluation indépendante de l'approche du Fonds vert vis-à-vis du Secteur privé : Rapport final.*

7. **Promouvoir un environnement d'investissement propice aux activités combinées liées au climat et à la croissance économique.** Des politiques et des réglementations transparentes, à long terme et claires qui internalisent les externalités positives d'une faible émission et d'une croissance résiliente au changement climatique sont nécessaires pour réduire le risque d'investissement dans les pays en développement. Le premier volet de la stratégie du FVC pour le secteur privé s'appuie sur la décision B.04/08 d'améliorer la préparation et l'environnement propice pour stimuler l'investissement privé - à la fois national et international - dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en fonction des besoins du pays.

8. Le FVC est la plus grande source internationale de subventions pour développer les capacités nationales en matière d'action climatique. Grâce à son programme de préparation et de soutien préparatoire basé sur des subventions (Programme de préparation), le FVC soutiendra davantage les AND, les entités nationales et infranationales pour élaborer des feuilles de route d'investissement climatique à long terme, des plans d'investissement vert et des politiques ciblant les investissements privés pour l'action climatique qui maximisent les co-bénéfices entre l'atténuation, l'adaptation et le développement durable.

9. La participation des acteurs du secteur privé, en particulier au niveau local, est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques nationaux des pays en développement.<sup>2</sup> Pour promouvoir l'engagement avec le secteur privé, les propositions de programme de préparation soumises au FVC aideront les acteurs nationaux impliqués dans le financement et l'investissement, y compris les AND, à élaborer des politiques et des stratégies telles que la tarification du carbone, les feuilles de route intégrées pour le climat et la finance verte, la divulgation des risques climatiques, la valorisation des externalités positives de l'action climatique et l'élaboration d'une stratégie d'investissement appropriée du secteur privé, guidée par les circonstances locales.

10. **Accélérer l'innovation pour les modèles commerciaux, les instruments financiers et les technologies climatiques.** L'Agence internationale de l'énergie prévoit que la moitié de toutes les réductions d'émissions nécessaires pour atteindre le zéro net d'ici 2050 devront provenir de technologies qui ne sont pas encore disponibles sur le marché.<sup>3</sup> L'innovation technologique est essentielle pour renforcer l'adaptation dans les pays en développement, notamment ceux relevant de la CCNUCC qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, notamment les PMA, les PEID et les États africains. Selon la CCNUCC, sur les 70 incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques estimés, seuls 25 d'entre eux se trouvent dans des pays en développement.<sup>4</sup> En plus de l'innovation technologique, il existe une énorme opportunité d'augmenter les investissements dans des innovations de modèles d'entreprise qui sont locales et adaptées aux besoins des pays en développement.

11. L'article 10 de l'Accord de Paris souligne l'importance d'accélérer l'innovation pour une réponse mondiale à long terme au changement climatique. Dans ce contexte, la COP, par décision 7/CP.21, a invité le Conseil du FVC à envisager des moyens de fournir un soutien pour faciliter l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement et pour entreprendre une recherche et un développement collaboratifs afin de permettre aux pays en développement d'améliorer leur action climatique.<sup>5</sup>

<sup>2</sup> Conformément à l'instrument directeur et à la décision B.04/08.

<sup>3</sup> Voir <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>.

<sup>4</sup> CCNUCC. 2018. *Incubateurs et accélérateurs de technologie climatique*.

<sup>5</sup> Décision CCNUCC7/CP.21.

Le Conseil par décision B.18/03 a demandé au Secrétariat d'élaborer des termes de référence pour un appel à propositions (AAP) pour soutenir les incubateurs et les accélérateurs de technologies climatiques. Cependant, les appels d'offres approuvés à ce jour n'ont pas atteint leur potentiel en l'absence d'un processus souple et rentable permettant aux entités non accréditées du secteur privé d'accéder au financement du FVC pour la démonstration ou la mise à l'échelle d'un seul projet méritoire. Avec l'approbation du cadre d'accréditation mis à jour lors de la trente et unième réunion du Conseil (B.31) qui comprenait le lancement de la nouvelle approche d'évaluation spécifique au projet (AESP) en 2023, la stratégie du secteur privé du FVC est bien placée pour accélérer le financement aux entrepreneurs privés des pays en développement.

12. La stratégie pour le secteur privé soutiendra également le développement d'écosystèmes d'innovation public-privé de haute qualité pour stimuler l'innovation climatique dans les pays en développement. Ces écosystèmes aident les entrepreneurs nationaux des pays en développement, en particulier dans les PMA, les PEID et les États africains, à concevoir, adapter et tester de nouvelles technologies climatiques et de nouveaux modèles commerciaux adaptés à leur propre situation locale en permettant l'accès à une expertise technique, des données et des informations de classe mondiale, et au marché.<sup>6</sup> Conformément à la décision B.18/03 dans le cadre de la collaboration continue avec le Comité exécutif de la technologie de la CCNUCC, le FVC contribue également à favoriser ces écosystèmes en aidant les pays en développement à effectuer des évaluations des besoins technologiques et à élaborer des cadres nationaux de technologie climatique. Les évaluations des besoins technologiques permettent aux pays en développement de déterminer les secteurs hautement prioritaires et d'identifier les technologies d'atténuation et d'adaptation dans ces secteurs.

13. Un meilleur accès au capital-risque de démarrage est également nécessaire pour soutenir les entreprises de technologie climatique et accélérer l'innovation climatique dans les pays en développement. Il y a peu d'investisseurs en démarrage et en capital-risque dans les pays en développement, en particulier pour les technologies d'adaptation, et ces investisseurs ont été moins susceptibles de soutenir les technologies climatiques en raison de leurs besoins élevés en capital initial, de périodes de récupération plus longues et d'une plus grande incertitude liée à la mise à l'échelle. Le FVC fournit un soutien technique et un financement de démarrage pour piloter de nouvelles technologies, modèles commerciaux, instruments financiers et pratiques afin d'aider les innovateurs nationaux à établir une preuve de concept et à développer des entreprises viables pour les produits et services dans un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique. La phase de développement est cruciale pour les entrepreneurs car, à ce stade, ils sont particulièrement exposés car ils engagent des capitaux propres et prennent les risques, entre autres, des coûts irrécupérables et des dépassements de coûts.

14. **Réduire les risques liés aux investissements créateurs de marché pour attirer le financement climatique privé.** Conformément au principe d'appropriation par les pays et aux politiques approuvées par le Conseil, la stratégie du secteur privé du FVC augmentera la capacité des institutions financières locales, des développeurs de projets privés et des entreprises, y compris les MPME dans les pays en développement, à attirer des capitaux privés pour l'action climatique. Le FVC est particulièrement bien placé pour tirer parti de sa large gamme d'instruments financiers (subventions, dette concessionnelle, garanties et fonds propres) afin de permettre le développement d'instruments de financement mixtes adaptés à l'objectif pour soutenir les flux de capitaux à grande échelle vers les pays en développement.

<sup>6</sup> Mazzucato M. 2015. *L'État entrepreneurial : démystifier la relation Public Privé.*

En associant ressources publiques et financements privés, les investissements du FVC contribuent à réduire les risques élevés, tant perçus que réels, auxquels sont confrontés les acteurs du secteur privé qui cherchent à déployer des solutions climatiques efficaces sur de nouveaux marchés en développement pour démontrer leur viabilité commerciale. En cas de succès, la structure de financement mixte établira un bilan et permettra aux financiers de réévaluer les risques de catégories spécifiques d'actifs climatiques tels que les infrastructures résilientes, les obligations climatiques thématiques et autres, permettant leur diffusion axée sur le marché et leur adoption généralisée.

15. Le FVC continue également d'utiliser le financement mixte pour permettre aux MPME nationales de jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des priorités nationales en matière d'action climatique. Notamment, le FVC promeut des lignes de crédit, des fonds renouvelables et de nouveaux véhicules d'assurance par le biais d'institutions financières nationales pour les MPME engagées dans l'action climatique.

16. À l'avenir, la stratégie du secteur privé, s'appuyant sur des modèles de financement réussis dans son portefeuille actuel du secteur privé, élargira son portefeuille d'adaptation en se concentrant sur de nouvelles classes d'actifs qui répondent aux besoins urgents et immédiats des pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, y compris les PMA, PEID et États africains tels que les infrastructures résilientes au climat qui combinent des infrastructures grises et vertes et des projets transversaux. Le FVC tirera parti de sa capacité de financement agnostique en capital unique et du pouvoir de mobilisation de divers réseaux de partenaires nationaux et internationaux pour encourager les philanthropies, les entreprises et d'autres investisseurs à impact à co-investir dans des plateformes à grande échelle (via l'utilisation de l'AESP, d'EA ou d'autres modalités existantes) dans le domaine de l'adaptation climatique dans les pays en développement.

17. **Renforcer les institutions financières nationales et régionales pour accroître le financement climatique privé.** Les institutions financières nationales et régionales (publiques et commerciales) jouent un rôle central dans l'accès au financement pour intensifier l'adoption d'investissements climatiques avec un bilan positif. Le FVC renforce la capacité des institutions financières privées nationales et régionales à catalyser le financement climatique privé de deux manières :

- (a) Directement, en cofinçant des projets et programmes du secteur privé. Le FVC investit dans des projets et des programmes par le biais d'EA financières privées nationales et régionales.
- (b) Indirectement, en soutenant les banques publiques de développement, qui à leur tour financent les institutions financières privées nationales et régionales pour accroître leurs investissements climatiques, notamment en étendant les lignes de crédit vertes. Il existe près de 260 banques publiques de développement (y compris les banques de développement régionales et nationales) dans les pays en développement, représentant 5 000 milliards de dollars d'actifs, avec la capacité de fournir plus de 400 milliards de dollars de financement climatique par an. Doubler leur capacité d'investissement ou leur effet de levier suffirait à combler le déficit d'investissement dans les infrastructures climatiques.

18. Accroître l'accès des banques nationales de développement aux marchés de capitaux nationaux, régionaux et internationaux par l'émission d'obligations vertes ou d'autres obligations climatiques thématiques (telles que les obligations bleues, les obligations de transition, etc.) pourrait également changer la donne pour ces banques en comblant le déficit de financement climatique. Cependant, seules 58 banques nationales de développement ont accédé aux marchés de capitaux internationaux pour capitaliser leurs opérations, et sur les 305 milliards de dollars d'obligations vertes émises en 2020, seuls 8,9 milliards de dollars (soit 3 %) provenaient de pays en développement (hors Chine). En outre, le volume total des émissions d'obligations vertes des pays en développement a diminué en pourcentage au cours

des trois dernières années.<sup>7</sup>

19. Avec ses partenaires, la stratégie du secteur privé du FVC aidera les pays en développement à émettre des obligations vertes et des titres adossés à des actifs verts et à développer de nouveaux mécanismes et instruments de financement tels que des obligations résilientes au changement climatique. L'émission d'obligations vertes et de titres adossés à des actifs verts nécessite la mise en place d'un marché réglementé et l'émetteur doit répondre à certains critères pour la cotation des produits financiers. Les subventions du FVC peuvent être utilisées par les gouvernements pour préparer leurs bourses à coter des obligations.

### Aller de l'avant

20. Afin de mettre en œuvre la stratégie à quatre volets décrite ci-dessus et de refléter les tendances positives ainsi que les domaines à améliorer au cours de la période du MRI, cinq voies ont été identifiées, comme indiqué ci-dessous, pour faire progresser les objectifs du secteur privé et les cibles du portefeuille fixées dans l'USP.

21. **Améliorer la contribution du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des CDN, des PAN et des stratégies climatiques à long terme.** L'expérience du programme de préparation montre que l'engagement entre les gouvernements et le secteur privé pour promouvoir le rôle du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des CDN, des PAN et des stratégies climatiques à long terme est limité et sous-utilisé. Le nombre de propositions dans le cadre du programme de préparation qui ciblent l'engagement avec le secteur privé – 80 pays dans la première phase de préparation et 22 propositions dans la deuxième phase – représente une part relativement plus faible que les autres résultats de préparation ciblés.

22. Le secteur privé a noté que son engagement dans la réalisation des ambitions des CDN est limité par le manque de plans d'investissement dans les CDN et les PAN. En tant que vision d'un pays pour transformer les trajectoires de développement afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les CDN sont généralement conçues comme des signaux politiques pour les priorités climatiques nationales, plutôt que comme des portefeuilles de projets d'investissement bancables. Alors que de nombreux pays ont inclus des estimations des besoins de financement associés à la mise en œuvre de leurs CDN et de stratégies similaires, seuls quelques-uns ont élaboré des plans d'investissement climatique ou des stratégies de financement climatique qui prennent en considération toutes les sources de financement disponibles. L'une des raisons a été le manque d'outils et de méthodologies.

23. Le FVC utilisera son programme de préparation pour promouvoir un plus grand engagement entre les gouvernements et le secteur privé et accroîtra la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs climatiques nationaux. L'évaluation *indépendante de l'approche du secteur privé du FVC par l'unité d'évaluation indépendante* souligne également la nécessité de mieux intégrer le secteur privé dans les processus nationaux pour avoir une meilleure collaboration sur les programmes du FVC, un facteur clé permettant de promouvoir l'appropriation par les pays. En particulier, le FVC aidera les pays en développement, y compris par le biais des AND, à traduire les CDN, les PAN et les stratégies climatiques à long terme en plans d'investissement qui (i) alignent, combinent et séquentent plusieurs sources de financement internationales et nationales des secteurs public et privé ; (ii) comblent les lacunes politiques et réglementaires afin d'améliorer la bancabilité de la réserve de projets CDN ; et (iii) identifient les mécanismes financiers qui n'augmentent pas la dette souveraine, mais catalysent les fonds privés et améliorent l'accès à des financements abordables à long terme.

---

<sup>7</sup> FVC et International Development Finance Club. 2020. *Le Fonds vert pour le climat et l'International Development Finance Club : une alliance stratégique pour exploiter tout le potentiel des banques publiques de développement dans le financement de la transition verte et résiliente au changement climatique.*

24. Conformément au principe d'appropriation par les pays, le programme de préparation et le MPP renforceront également la capacité des AND, des points de contact, des EAD et des acteurs locaux du secteur privé à mieux quantifier les risques climatiques et identifier les opportunités commerciales respectueuses du climat. Le FVC collabore avec deux coalitions mondiales pour développer de nouvelles méthodologies d'évaluation et d'étiquetage afin de mieux évaluer le profil risque-récompense des investissements LECR. L'ambition de ces méthodologies est d'accélérer la création de nouvelles classes d'actifs respectueuses du climat telles que les infrastructures résilientes au changement climatique et de permettre aux pays en développement d'attirer des investissements privés alignés sur leurs CDN et leurs PAN. La réponse initiale des pays en développement pour piloter ces méthodologies a été extrêmement positive.

25. **Tirer parti des améliorations du processus d'accréditation, y compris une approche d'évaluation spécifique au projet et renforcer l'engagement du FVC avec les entités non accréditées.** Pour gérer les compromis dans ses objectifs de programmation, le FVC a besoin d'un sous-ensemble d'EA du secteur privé, en particulier des EAD, pour soumettre à l'examen du Conseil des propositions de financement de grande envergure en matière d'adaptation, en utilisant des instruments financiers à fort impact catalytique. Les EA ayant la capacité de faire avancer le mandat du FVC lié aux technologies et à l'innovation climatiques sont également nécessaires et devraient également être prioritaires dans les futurs efforts d'accréditation du FVC.

26. Pour compléter son processus d'accréditation de base, le FVC s'est également appuyé sur les appels d'offres pour accélérer la création et le développement de projets de transformation du secteur privé. Cependant, les demandes de propositions n'ont pas atteint leur plein potentiel en raison de l'absence d'un processus d'accréditation accéléré pour les entités non accréditées et de la réticence des EA à s'associer à elles. La modalité AESP, récemment approuvée par le Conseil dans le cadre d'accréditation mis à jour, offrirait une voie plus viable au secteur privé pour travailler avec le FVC sur des priorités stratégiques telles que l'innovation climatique et la catalyse du financement de l'adaptation à grande échelle dans les pays en développement. Bien qu'un plan détaillé de mise en œuvre de l'AESP soit encore en cours d'élaboration, le Secrétariat prévoit d'exercer une diligence raisonnable en interne sur les entités qui présentent des propositions dans le cadre de la modalité AESP, ce qui réduira considérablement le temps de traitement de l'accréditation et améliorera l'accès au financement pour les entités locales qui ne sont pas en mesure de compléter un processus d'accréditation complet. Le Secrétariat mettra également en place des normes de service cibles pour l'accréditation afin d'améliorer l'efficacité et l'expérience des partenaires du processus d'accréditation.

27. Au cours de la période du MRI, le FVC a agi principalement en tant que co-financier, fournissant une diligence raisonnable de deuxième niveau aux projets et programmes soumis à l'examen du Conseil. Le FVC est de plus en plus sollicité par les pays en développement et les EA pour jouer le rôle de co-investisseur et de fédérateur. Ce rôle tire pleinement parti des avantages comparatifs uniques du FVC en tant que centre névralgique du financement climatique avec plus de 200 partenaires et la capacité de déployer un ensemble unique d'instruments de subvention et non subventionnés pour compléter les modalités de financement de ses partenaires. Cela peut permettre au FVC de catalyser les financements de grands investisseurs institutionnels, y compris les fonds de pension, les compagnies d'assurance, les fonds souverains et les gestionnaires d'actifs, qui ont exprimé un vif intérêt pour un partenariat avec le FVC mais ont considéré le processus d'accréditation comme un obstacle.

28. Pour créer la bande passante dont il a besoin afin d'accroître l'engagement du FVC avec les entités du secteur privé, le MSP se concentrera sur les investisseurs privés aux niveaux mondial, régional et national, y compris les investisseurs institutionnels, les banques commerciales, les fonds d'actions et de dettes, les investisseurs d'impact et les compagnies d'assurance et s'engagera stratégiquement avec les institutions de financement du

développement uniquement lorsque cela concerne le développement du secteur privé ou en tant que co-investisseurs.

29. **Explorer de nouvelles modalités pour intensifier l'utilisation des garanties et des fonds propres, renforcer le soutien du FVC pour combler le déficit de protection d'assurance et réduire les risques de change pour les EAD.** Les tendances mondiales mettent en évidence le potentiel des garanties et des fonds propres à mobiliser plus de capitaux que tout autre instrument, car ils élargissent l'accès des pays en développement aux marchés des capitaux à moindre coût et sur des échéances plus longues.<sup>8</sup> L'expérience initiale du FVC avec de nouvelles formes de financement mixte est cohérente avec ces tendances mondiales et semble également indiquer un fort potentiel de ces instruments pour catalyser le financement privé à grande échelle dans l'adaptation, y compris dans les PMA, les PEID et les États africains, qui ont historiquement reçu le moins d'investissements privés.

30. À ce jour, le FVC a limité ses investissements en actions à des fonds communs. Conformément à son mandat de soutien au changement transformateur, le FVC continuera d'investir dans des fonds communs et de les compléter par des fonds propres pour investir dans de nouvelles structures financières innovantes afin de faire progresser les modèles commerciaux et les technologies. Les instruments ou initiatives financières à un stade précoce tirent généralement parti de l'innovation pour offrir de nouveaux types de produits ou de services, souvent avec des canaux de distribution directs aux consommateurs ou d'autres canaux de distribution innovants. De telles initiatives peuvent être un moyen fédérateur de piloter de nouvelles solutions pour créer un bilan et augmenter la probabilité de créer des marchés à faibles émissions et résilients au changement climatique à partir d'investissements à grande échelle.

31. Le FVC a été en mesure de constituer rapidement son portefeuille d'actions FVC-1. Cependant, sa capacité à déployer des garanties de manière proportionnée est limitée par son manque de notation de crédit. Pour surmonter cet obstacle, le FVC explorera des options pour déployer des garanties de manière plus efficace en l'absence de notation de crédit grâce à des partenariats avec des sociétés de garantie vertes. Cela peut inclure la structuration des produits de garantie sous la forme d'un fonds renouvelable, partiellement financé par une subvention initiale, avec des revenus supplémentaires provenant des frais payés par l'utilisateur du service. Le produit des fonds de garantie pourrait être utilisé pour garantir ou assurer un élément spécifique d'un programme (par exemple, la garantie d'économies d'énergie). La garantie contractuelle spécifique aux accords d'achat d'électricité (AAP)<sup>9</sup> et le contrat pour différences (CpD)<sup>10</sup> pourraient également être structurés pour transférer les risques et encourager les investissements des développeurs de projets qui supportent généralement des coûts initiaux élevés pour les dépenses en capital et de longues durées de vie pour les retours sur investissement.<sup>11</sup>

32. Lorsque le FVC cofinance des activités impliquant des fonds propres et des garanties, ses ressources sont mobilisées au niveau du projet et à chaque niveau d'investissement individuel. En tant qu'institution nouvelle, le FVC surveillera le ratio de levier de l'utilisation des garanties et des fonds propres pour confirmer l'impact catalytique à chaque niveau d'investissement individuel dans les zones géographiques et les domaines thématiques. Les enseignements tirés serviront à éclairer les futurs efforts de création et de développement de projets.

---

<sup>8</sup> Organisation de coopération et de développement économiques. 2021. Intensification de l'émission d'obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité dans les pays en développement.

<sup>9</sup> Les contrats d'achat d'électricité sont des contrats entre l'acheteur ou « preneur » et un fournisseur d'électricité privé

<sup>10</sup> Le contrat pour différences est un contrat à long terme entre, par exemple, un producteur d'électricité et une société de contrats à faible émission de carbone pour établir un prix fixe pour l'énergie.

<sup>11</sup> Conseillers en financement climatique. 2020. Examen des modalités et conditions financières de l'instrument financier du FVC

33. Il existe un grand déficit de protection d'assurance dans les pays en développement, ceux qui sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique étant ceux qui sont les moins en mesure de payer une couverture d'assurance. Une couverture d'assurance accrue pourrait réduire les pertes dans les pays les plus pauvres jusqu'à 25 % grâce à une gamme d'instruments, notamment l'assurance paramétrique, la protection sociale adossée à l'assurance et les produits indemnitaires.<sup>12</sup>

34. Il y a une demande croissante pour que le FVC soutienne des projets avec une composante d'assurance. Cela est conforme aux recommandations de la COP 26 au FVC, qui ont souligné l'importance pour le FVC de faire face au risque climatique par le biais d'un ensemble diversifié d'instruments financiers, y compris l'assurance paramétrique. La plupart des travaux liés à l'assurance du FVC à ce jour soutiennent la conception de régimes d'assurance, la fourniture d'informations climatiques pour informer les produits d'assurance et le développement des marchés d'assurance en réduisant le risque de base pour les chocs liés aux conditions météorologiques.

35. Cependant, l'expérience a montré que le développement de l'assurance pour les plus vulnérables est limité par la capacité de payer une couverture d'assurance de manière durable, ainsi que par un nombre limité de prestataires d'assurance pour créer un marché durable. Des opportunités se présentent. De nouveaux produits d'assurance climatique, y compris l'assurance paramétrique (également connue sous le nom d'assurance événementielle ou d'assurance indicelle) ; l'assurance récolte et l'assurance performance énergétique démontrent de plus en plus leur potentiel pour couvrir les catastrophes naturelles et renforcer la résilience des groupes les plus vulnérables. Les technologies financières (« fintech »)<sup>13</sup> dans le secteur de l'assurance créent également précédent en matière de fourniture d'une gamme d'avantages, notamment des améliorations de l'efficacité, des réductions de coûts, une meilleure évaluation des risques et une expérience client améliorée. De plus, de nouveaux outils d'instruments financiers à risque, tels que l'assurance pour les mangroves et les récifs coralliens afin de protéger les actifs côtiers, les moyens de subsistance et la biodiversité, font leur entrée sur le marché.<sup>14</sup>

36. Le FVC étendra son travail existant lié à l'assurance selon ses modalités existantes. Par exemple, le FVC peut fournir des subventions par le biais du programme de préparation et du MPP pour concevoir et piloter de nouveaux produits d'assurance, notamment une assurance indexée sur les conditions météorologiques, et investir dans de nouvelles sociétés de micro-assurance qui proposent des produits abordables aux emprunteurs vulnérables. Comme pour son expérience dans la résolution des défis liés à l'intensification de son soutien aux garanties, le FVC explorera les opportunités de partenariat avec des compagnies d'assurance pour fournir des produits d'assurance de manière durable et développer les marchés de l'assurance dans les pays en développement. Dans le cadre du suivi de l'examen des capacités de l'USP, le Secrétariat renforcera ses capacités techniques dans ce domaine. Alors que l'assurance peut être un outil efficace de gestion des risques dans de nombreuses circonstances, des risques climatiques résiduels élevés peuvent rendre les primes d'assurance inabordables pour les populations locales. En conséquence, le FVC continuera de se concentrer sur la réduction des risques ex ante, notamment par le biais de systèmes d'alerte précoce.

37. La stratégie du secteur privé s'appuiera sur d'autres travaux en cours du FVC sur le financement en devise locale lorsqu'ils seront disponibles<sup>15</sup> pour améliorer le soutien du FVC aux EAD et aux MPME et atténuer le risque de change pour les investisseurs étrangers. Les EAD ont compris qu'elles sont obligées de supporter le risque de change pour passer la concessionnalité du FVC en aval.

<sup>12</sup> Voir [RMS – Résumé analytique](#).

<sup>13</sup> La « Fintech » est définie comme l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour améliorer les activités financières.

<sup>14</sup> PNUD. 2021. Mécanisme d'assurance et de financement des risques du PNUD. Disponible à <https://irff.undp.org/sites/default/files/2021-12/irff-brochure-updated-nov-12.pdf>

<sup>15</sup> En cours d'élaboration par le Bureau de gestion des risques et de la conformité du FVC sous l'égide du Comité d'investissement du Conseil.

Cependant, en raison de la structure de leur capital, elles ne seront pas en mesure de soutenir une telle exposition sur le long terme. De même, les MPME sont également impactées négativement par leur exposition au risque de change. En Afrique subsaharienne, par exemple, les entreprises de services énergétiques financent leur technologie en devises fortes, mais reçoivent les paiements de leurs services en devise locale. Si cette dernière se déprécie, ces modèles économiques sont exposés à des risques importants qui pourraient être atténués par un financement en devise locale. Les prêts en devise locale sont également essentiels pour développer les marchés de capitaux locaux et améliorer la viabilité de la dette en contribuant à la prévisibilité de la dette. Jusqu'à présent, seules deux propositions de financement ont utilisé la concessionnalité du FVC pour acheter un swap de devises et réduire l'exposition au risque de fluctuations monétaires. Cependant, ces couvertures étaient possibles parce que les pays ont des marchés de capitaux relativement liquides et développés, mais ne seraient pas réalisables sur des marchés frontières, avec des marchés de capitaux moins liquides et moins développés.

38. Les termes et conditions pourraient être plus explicites dans la définition et le détail du compromis potentiel entre la concessionnalité et le coût de la couverture, avec la possibilité pour l'EA de transférer une partie de la concessionnalité reçue pour couvrir les coûts de la couverture ou pour acheter un swap de devises. En règle générale, plus les marchés de capitaux sont développés, plus la liquidité, le nombre de contreparties et de durées des swaps sont importants et, par conséquent, plus les options de couverture sont élevées et plus les coûts de couverture sont faibles (ce qui peut impliquer qu'une concessionnalité plus faible peut être nécessaire). En revanche, moins les marchés de capitaux sont développés, plus il est probable que certains produits ne soient pas disponibles, ou trop risqués, et donc plus chers (ce qui peut justifier un niveau de concessionnalité plus élevé). C'est une situation qui doit être traitée au cas par cas et au fond du projet, par exemple en voyant si l'emprunteur a besoin de liquidités à moindre coût ou pour protéger les remboursements contre les fluctuations des devises.<sup>16</sup>

39. Alors que le portefeuille du secteur privé du FVC continue de passer d'une dette concessionnelle à des instruments et modalités financiers à plus fort impact, la gestion des risques devient de plus en plus importante. Le FVC s'appuiera sur son solide système de gestion des risques existant et renforcera encore sa capacité de gestion des risques. Le FVC a un avantage comparatif en termes de gestion des risques car il fournit deux niveaux de diligence raisonnable : un niveau primaire de diligence raisonnable et d'évaluation effectuée par les AND et les EA et un niveau secondaire de diligence raisonnable et d'évaluation déployée par le Secrétariat.<sup>17</sup>

40. **Développer des instruments financiers innovants qui catalysent l'accès des pays en développement au financement climatique privé sans augmenter le fardeau de leur dette.** L'impact de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) a été particulièrement dévastateur pour les pays en développement et souligne l'importance de combler le déficit de financement climatique. Les efforts visant à relancer les économies et à faire face à l'impact de la pandémie ont entraîné une forte augmentation de la dette souveraine estimée à 23,6 % dans les économies émergentes et à 14,6 % dans les pays à faible revenu.<sup>18</sup> Parmi les pays les plus pauvres, la proportion de ceux qui sont surendettés ou exposés à un risque élevé de surendettement est passée de 50 % en 2019 à 55 % en janvier 2021.<sup>19</sup> Les pays les plus touchés n'ont ni marchés financiers nationaux développés ni épargne excédentaire pour surmonter ces difficultés. À mesure que les cotes de crédit chutent, les taux d'intérêt grimpent. Ce phénomène augmente le coût de la nouvelle dette, alourdissant encore les budgets et sapant leur capacité à financer l'action climatique.

<sup>16</sup> Comme la note de bas de page 35 ci-dessus.

<sup>17</sup> De plus amples détails sur l'approche du FVC en matière de gestion des risques de portefeuille sont disponibles sur <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b17-12.pdf>.

<sup>18</sup> Voir [https://www.imf.org/external/datamapper/G\\_XWDG\\_G01\\_GDP\\_PT@FM/ADVEC/FM\\_EMG/FM\\_LIDC](https://www.imf.org/external/datamapper/G_XWDG_G01_GDP_PT@FM/ADVEC/FM_EMG/FM_LIDC).

<sup>19</sup> Base de données du Cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu de la Banque mondiale.

Comblent le déficit de financement climatique pour assurer une reprise résiliente face à la pandémie dans les pays en développement nécessitera l'utilisation de ressources publiques pour catalyser le financement privé, notamment avec des instruments financiers qui n'augmenteront pas le fardeau de leur dette.

41. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation significative du nombre de projets du FVC nécessitant une gestion adaptative. En particulier, les projets ont rencontré des difficultés pour répondre aux exigences de cofinancement en raison du manque d'accès au financement. Les taux de dépenses ont également diminué car les projets ont signalé des ralentissements dans les activités de mise en œuvre en raison des restrictions de voyage et des confinements, des goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement et des contraintes de liquidité.

42. Le FVC s'appuiera sur son travail existant pour soutenir les pays en développement qui souhaitent tirer parti des instruments de dette non conventionnels pour catalyser le financement climatique privé. Grâce à son programme de préparation, le FVC aide plusieurs pays à explorer le potentiel des véhicules nationaux de financement climatique, tels que les banques vertes ou les fonds fiduciaires.

43. **Élaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation privé pour faire avancer la mise en œuvre de la stratégie du secteur privé.** La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du secteur privé du FVC et le déploiement de nouvelles modalités de programmation et de financement nécessiteront un engagement plus important avec les partenaires nationaux du FVC et le secteur privé. Conformément au paragraphe 23 f) de l'USP, le Secrétariat a élaboré un plan de sensibilisation du secteur privé, qui est présenté à l'annexe II pour examen par le Conseil. Le plan de sensibilisation décrit une approche à quatre volets pour établir des partenariats solides avec le secteur privé :

- (a) S'engager avec les pays en développement, y compris les AND et les ministères responsables des finances et de l'investissement, pour améliorer leur compréhension de la stratégie du secteur privé du FVC et de sa valeur pour les priorités nationales d'investissement ;
- (b) Engager des acteurs du secteur privé national, notamment des banques commerciales, des institutions financières locales, des acteurs du marché des capitaux et des entreprises, pour accroître leur participation aux activités financées par le FVC et en tant qu'engagement potentiel dans l'AESP ;
- (c) S'engager avec un réseau plus large d'entités internationales et nationales du secteur privé pour accroître le financement climatique privé pour les pays en développement ;
- (d) Participer aux initiatives et réseaux de leadership mondiaux et régionaux pour partager les connaissances et l'expérience du FVC et apprendre des autres ; et
- (e) Tirer parti du pouvoir de mobilisation du FVC pour promouvoir des partenariats innovants entre les pays en développement et le secteur privé.

Ce document a été traduit de l'anglais. La version anglaise de ce document fait foi à toutes fins utiles. En cas de conflit entre la version anglaise et toute traduction de ce document, la version anglaise prévaut.

This document was translated from English. The English version of this document shall be the authoritative version of this document for all purposes. In the event of a conflict between the English version and any translation of this document, the English version shall prevail.

